

**SERVICE Centre culturel J. Prévert**

FB/VB /JPM/TR/ZZ

DECISION N°C202394 23-08582

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le 4<sup>ème</sup> alinéa de ladite délibération susnommée,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat pour le spectacle «**LABICHE REPETITA**» en date du 3 octobre 2023.

**CONSIDERANT** la proposition faite par la production «**Le Ricochet Théâtre** » sise 48 rue des Vignoles – 75020 PARIS.

**DECIDE**

**Article 1**

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Le présent contrat n°C202394 entre le Centre Culturel Jacques Prévert et la commune de Villeparisis et la production «**Le Ricochet Théâtre** » sise 48 rue des Vignoles – 75020 PARIS.

est établi comme suit :

- La prestation se déroulera le mardi 3 octobre 2023 à 20h30 / pour une durée de 1h20.
- Le contrat est conclu pour un montant de 3665 € TTC.

**Article 2**

Les dépenses relatives aux frais annexes inhérents à la représentation se décomposent ainsi :

- Les frais de transports pour un montant de 500 € TTC.
- 6 repas seront pris en charge directement par l'organisateur.
- Un catering dans les loges devra être prévu pour toute la journée.

**Article 3**

Les dépenses sont inscrites au budget du Centre Culturel Jacques Prévert de l'exercice concerné.

**Article 4**

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Article 5**

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 11 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric BOUCHE



## CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés

Nom de la Structure - Raison Sociale : Mairie de Villeparisis  
Adresse compète (siège social) : 32 rue de Ruzé - 77270 Villeparisis  
Adresse courrier (si différente) : Centre culturel jacques Prévert - Place Piétrasanta - 77270 Villeparisis  
Nom et Prénom du signataire : M. Frédéric BOUCHE  
Qualité du signataire : Maire  
N° téléphone de la structure : 01.64.67.59.60  
Contact administratif : Zahra ZOUBIR  
N° mobile du contact admin : 07.84.10.10.44  
Mail du contact admin : [prod-ccjp@mairie-villeparisis.fr](mailto:prod-ccjp@mairie-villeparisis.fr)  
N° de TVA intracommunautaire : FR 88 217 705 144  
Activité Principale Exercée (APE) : 84.12Z

SIRET : 217 705 144 00202

N° licence(s) : En cours

Signataire : M. Frédéric BOUCHE en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé : l'Organisateur

ET

Raison sociale : Le Ricochet Théâtre  
Statut : Association loi 1901  
Adresse : 48 rue des vignoles 75020 Paris

SIRET : 49302879900010

APE : 9001Z

Licence(s) : 2-1002758

Téléphone : 0682822956

Email : [pfefferemilie@yahoo.fr](mailto:pfefferemilie@yahoo.fr)

Représentée par : Véronique Amans

Ci-après dénommé : le Producteur

*IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :*

A - Le **Producteur** dispose du droit de représentation en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa présentation :

Titre du spectacle : "**LABICHE REPETITA**"

Auteur : Coralie Lascoux

Type de spectacle : théâtre

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231124-23\_08582-AR  
Date de télétransmission : 24/11/2023  
Date de réception préfecture : 24/11/2023



Durée du spectacle : 80 minutes  
Spectacle jeune public : non

Lieu de représentation : **Centre culturel Jacques Prévert - Place Piétrasanta - 77270 Villeparisis**

B - L'**Organisateur** s'est assuré de la disponibilité de la salle, dont le producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques. En aucun cas, l'**Organisateur** ne pourra changer le lieu du spectacle sans l'accord écrit du **producteur**.

*CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :*

#### **Article 1 : OBJET**

Le **Producteur** s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle, une représentation le **mardi 3 octobre 2023 à 20h30**

#### **Article 2 : OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR**

Le **Producteur** fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation.

En qualité d'employeur, il assurera la rémunération, les charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle.

Le spectacle comprendra les décors, costumes et accessoires et d'une manière générale tous les éléments nécessaires à sa représentation. Le **Producteur** en assurera le transport aller et retour et effectuera les éventuelles formalités douanières.

Si le **Producteur** estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux spécifiés par la fiche technique du spectacle, il devrait lui-même et à ses frais, en effectuer la location ou l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement.

#### **Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

L'**Organisateur** fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux déchargement et rechargement, aux montage et démontage et au service des représentations. Il assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel.

En matière de publicité et d'information, l'**Organisateur** s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le **Producteur** et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

#### **Article 4 : OBLIGATIONS PARTICULIERES**

Le transport sera assuré par le **Producteur**.

Le **Producteur** fournira à l'**Organisateur** :

- La fiche technique son et lumière du spectacle,
- Les photos et le dossier de presse nécessaires à la promotion du spectacle.

L'**Organisateur** mettra à disposition un lieu d'habillage et de déshabillage chauffé, avec miroirs, tables et sièges pour les comédiens.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231124-23\_08582-AR  
Date de télétransmission : 24/11/2023  
Date de réception préfecture : 24/11/2023

#### Article 5 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession et sur présentation d'une facture, la somme de **3 665 € TTC** pour l'achat de la représentation.

#### Article 6 : DROITS D'AUTEUR

L'Organisateur s'engage à régler les droits d'auteurs auprès de la SACD.

#### Article 7 : DROITS A L'IMAGE

Le Producteur autorise l'Organisateur à utiliser les photos et les textes fournis par le producteur, ou disponibles sur ses pages internet, pour une diffusion sur support papier.

#### Article 8 : MONTAGE – DEMONTAGE – REPETITIONS

L'Organisateur tiendra le lieu théâtral à la disposition du Producteur le 3 octobre 2023 à 10h pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et un filage.

Le démontage et le rechargement auront lieu immédiatement après la fin de la représentation.

#### Article 9 : ASSURANCES

Le Producteur est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. *Il joindra au présent contrat une attestation d'assurance responsabilité civile.*

Le Producteur ne peut être tenu pour responsable des dégradations techniques et électriques qui pourraient survenir avant, pendant et après les représentations.

L'Organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans ce lieu (humain et matériel).

#### Article 10 : ANNULATION ET RUPTURE DU CONTRAT

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi : guerre, grève générale, catastrophe naturelle, deuil national, émeute, inondation, épidémie, maladie (dûment constatée) des artistes, ou autres cas reconnus de force majeur nécessitant la fermeture du lieu du spectacle.

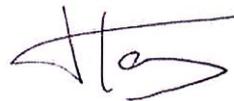
En cas de dédit de l'une des parties à moins de 15 jours de la représentation, un dédit égal à 20% de la somme convenue à l'article 5 sera versé à l'autre partie.

Fait en deux exemplaires

A \_\_\_\_\_, le  
L'Organisateur



A Paris \_\_\_\_\_, le 13/09/2023  
Le Producteur



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231124-23\_08582-AR  
Date de télétransmission : 24/11/2023  
Date de réception préfecture : 24/11/2023



# Le Ricochet

Théâtre

Association Loi 1901 - N° Siret 1495 028 750 000 44

Paris, le 10 octobre 2023

**Mairie de Villeparisis  
32 rue de Ruzé  
77270 Villeparisis**

**Siret : 21770514400202**

## Facture N°418

Une représentation du spectacle « Labiche Repetita » à l'espace culturel  
Jacques Prévert le 3 octobre  
2023.....3473.93 € HT

TVA 5.5%.....191.07 €

**Total TTC.....3665 €**

En votre aimable règlement,

**Règlement de la facture à 10 jours - fin de mois à l'ordre de « Le Ricochet théâtre »**

Coordonnées bancaires :  
Domiciliation : Caisse d'Épargne  
Aquitaine – Poitou Charentes  
IBAN : FR76 1333 5004 0108 0030 9553 808  
BIC : CEPAFRPP333

Le Ricochet Théâtre 48 rue des Vignoles 75020 Paris  
[ricochet.theatre@gmail.com](mailto:ricochet.theatre@gmail.com) - 09 50 21 62 66



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20231124-23\_08582-AR  
Date de télétransmission : 24/11/2023  
Date de réception préfecture : 24/11/2023